

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Saint-Michel-des-Saints (Québec)



Bulletin n° 27_Été 2015

Sommaire

- Le mot du président 1
- Convocation à la 35^e assemblée annuelle de l'APLT 2
- Remarques sur les niveaux du lac à la fin mai 2015 2
- Table de concertation : Résumé des points discutés lors de la réunion du 15 mai 2015 3
- Quelques nouvelles en bref... 4
- La villégiature nature au lac Taureau 5
- Appels aux membres 6
- Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion 6

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.

Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été) et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.

Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT : www.aplt.org



Collaborateurs	Michel Berthelot Gilles Cartier Paul Ménard Daniel Tokatéloff
Diffusion	Ginette Vallières
Mise en page	Ginette Vallières
Site Web	Charles Prévost

Le mot du président

Bienvenue à la lecture du nouveau *mini-bulletin* de votre association!

Pourquoi ce nouveau format pour votre bulletin? Pour en diminuer les coûts, bien sûr. Ceci afin de nous permettre de reprendre la distribution postale que nous avons partiellement interrompue pour essayer la distribution par internet, ce qui ne semble pas avoir été un succès auprès de nos lecteurs.

Peu de choses se sont passées durant notre hibernation de cette année, ce qui explique aussi le format réduit de ce bulletin. Il faut cependant noter que la Table de concertation sur le Parc régional s'est réunie à nouveau ce printemps (voir le résumé ci-après).

Et surtout, nous invitons tous nos membres et personnes intéressées à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le samedi matin 25 juillet. Ne manquez pas cette occasion de venir écouter nos invités de marque : les représentants de la municipalité, de la MRC et de la société de développement des parcs (SDPRM). C'est là le meilleur moyen de vous tenir au courant des activités et développements autour du lac Taureau.

Donc c'est un rendez-vous pour le samedi 25 juillet (voir la convocation ci-après).

Gilles Cartier
Président de l'APLT

Convocation à la 35^e assemblée annuelle de l'APLT

Nous vous invitons à assister à notre 35^{ième} Assemblée Annuelle

Date : Samedi 25 juillet 2015

Heure : De 9h00 à 12h00

Lieu : St Michel-des-Saints, salle Moïse-Bellerose (140 rue St Jacques)

Ordre du jour provisoire

- 1- Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la 34^{ème} assemblée annuelle du 26 juillet 2014
- 3- Rapport du président : bilans 2014-2015 (table de concertation du parc régional, qualité de l'eau du lac, dossiers divers....)
- 4- Présentation par nos invités :
MM. Réjean Gouin, maire de St Michel-des-Saints
Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie
David Lapointe, directeur de la SDPRM
Francis Lacelle, coordonnateur des parcs
Judith Godin, responsable des aménagements du parc

Pause-café

- 5- Rapport financier
- 6- Priorités 2015-2016
- 7- Élection des membres du Conseil d'administration
- 8- Clôture de l'assemblée

Remarques sur les niveaux du lac à la fin mai 2015

Par Michel Berthelot et Daniel Tokatéloff

Au cours de ce printemps 2015, Hydro-Québec n'a pas fait preuve de la même collaboration que les années précédentes en ce qui concerne le niveau maximum que le lac Taureau atteint habituellement à la fin du remplissage du réservoir, soit à la fin du mois de mai. En effet, plusieurs des membres de l'APLT (riverains rencontrés et demeurant à des endroits différents au bord du lac) ont remarqué qu'il a manqué au moins 50 cm pour égaler le niveau maximum du lac fin mai et début juin tel qu'enregistré les années précédentes. Et en effet, pour confirmer cette constatation, les enregistrements bathymétriques effectués directement par l'APLT depuis l'été 2011 donnent les niveaux suivants, enregistrés au cours des quatre printemps derniers :

29 mai 2015 : 357,90

24 mai 2014 : 358,50

25 mai 2013 : 358,40

19 mai 2012 : 358,50

Il y a donc eu effectivement un manque de 50 à 60 cm cette année par rapport aux années précédentes. La conséquence de cette situation déplorable est que les baies peu profondes n'ont pas pu être submergées deux ou trois semaines comme d'habitude chaque année, et que les quenouilles vont laisser la place à de plus en plus d'arbustes, ce qui est une tendance forte que l'on observe déjà ! Encore une fois, c'est catastrophique pour la survie des milieux humides.

Cette situation est-elle due à l'hiver froid et peu humide que nous avons eu ? Pourtant on ne peut pas dire que, ce printemps, c'est à cause du manque de pluviosité qui, de toute façon affecte moins un réservoir *contrôlé* qu'un plan d'eau naturel.

En conséquence, l'APLT souhaite réaffirmer auprès d'Hydro-Québec l'importance, dans la gestion de son barrage, de respecter des niveaux favorables à l'environnement autour du lac.

Table de concertation

Résumé des points discutés lors de la réunion du 15 mai 2015

Par Daniel Tokatéloff

Projets de la Société de développement du parc (SDPRM) pour 2015

- Camping de la baie du Milieu : de nouveaux sites ont été développés et dans d'autres emplacements autour du lac (notamment à l'Île jaune). Les quais individuels ne seront plus permis et un quai communautaire sera aménagé. La même mesure sera appliquée l'an prochain au terrain de camping de la baie du Poste;
- Un sentier de randonnée pédestre est en cours d'aménagement entre la baie du Milieu et le sentier du promontoire de la baie Dominique, en passant par l'auberge du lac Taureau;
- Un sentier pédestre d'interprétation a été développé sur l'Île jaune, avec des panneaux de l'histoire du site et des vestiges de l'ancien village de St Ignace. L'inauguration de ce sentier est prévue pour la fin juillet;
- La nécessité de payer pour une vignette pour la mise à l'eau des bateaux sera encore en vigueur cette année et sera même étendue l'an prochain pour y inclure un paiement spécial pour les bateaux-maisons et pour contrôler leur utilisation des stations de vidange.

Autres dossiers en cours

- La SEPAQ envisage d'établir un terrain de camping dans un secteur de la baie de la Bouteille (près de l'horloge solaire) qui est sur le territoire de la réserve Mastigouche. Il pourrait y avoir aussi un centre d'interprétation du vieux dépôt à cet emplacement et même du barrage. Un chemin et une ligne électrique relierait le site aux réseaux du parc Mastigouche.
- La SDPRM, de concert avec les intervenants du milieu, voudrait établir une réglementation nautique sur le lac Taureau, ce que l'APLT réclame depuis plusieurs années. Celle-ci est donc sollicitée pour fournir des recommandations à ce sujet.
- Le représentant d'Hydro-Québec confirme que le plein niveau du lac sera atteint à la fin du mois de mai. Concernant le projet de nouvelle ligne à haute tension dans le nord de Lanaudière, il est mentionné que cette ligne ne sera pas visible du lac Taureau.
- Le suivi de la qualité de l'eau sera effectué par la SDPRM.

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDDELCC)**
Direction régionale de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : **450 654-4355** ou **1 866 694-5454**
(24 h sur 24 et 7 jours sur 7)
Télécopieur : **450 654-6131**
Courriel : lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca
Site web : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Quelques nouvelles en bref...

Par Daniel Tokatéloff

- La traditionnelle Journée de l'arbre et de l'environnement s'est tenue à St Michel le 23 mai dernier, organisée par l'équipe de la municipalité. Comme pour les autres années, quelques bénévoles de l'APLT ont aidé à la distribution des arbres. L'APLT y a aussi tenu un kiosque d'information.
 - La campagne de traitement contre les moustiques piqueurs a débuté ce printemps et se poursuivra au cours de l'été. Plusieurs résidents ont appelé la société GDG Environnement pour leur signaler des zones d'eau stagnante ou de ruissellement dans leur secteur et des techniciens de cette société sont venus inspecter les lieux et refaire un arrosage de produit actif (Bti).
 - Certains propriétaires non riverains qui avaient construit des quais ont récemment reçu de la Municipalité un avis les informant que leurs quais avaient été construits sans permis, mais que la Municipalité n'émettait pas de permis dans ces circonstances. Ces propriétaires devront donc démolir leur quai.
 - Par ailleurs, la MRC est en voie d'élaborer une réglementation concernant l'installation de quais sur les rives du réservoir Taureau. Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de date fixée pour l'adoption d'un tel règlement.
 - La société de développement des parcs de la Matawinie (SDPRM) annonce qu'elle fera une inauguration officielle des nouveaux aménagements sur l'île du Village dans la baie de St Ignace : sentier pédestre, panneaux d'interprétation historique. Cette inauguration aura lieu le samedi 25 juillet en après-midi (donc après notre AG !) sur l'île du Village. Toutes les personnes intéressées sont invitées à s'y rendre (en bateau bien sûr !).
-

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Fondée en 1981

APLT

C.P. 1951

Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

Adresse électronique

info@aplt.org

Boîte vocale

450 833-5187

Site web

www.aplt.org

Facebook

APLTlactaureau

L'APLT est affiliée à

Nature Québec/UQCN et au

**Centre québécois du droit
de l'environnement (CQDE)**

**Conseil d'administration
2014-2015**

Comité de direction

Président : Gilles Cartier
Vice-président : Paul Ménard
Secrétaire : Daniel Tokatéloff
Trésorier : Charles Prévost

Administrateurs

Michel Berthelot
Michel d'Orsonnens
Robert Lafond
Suzie Navert
Liza poulin

La villégiature nature au lac Taureau

Par Paul Ménard

État actuel du développement : les points forts (source : M. Francis Lacelle, coordonnateur au SDPRM)

Le développement de la villégiature nature (camping et accès au lac et aux rives) progresse rapidement au lac Taureau. Nous ne pouvons que féliciter l'organisation mise en place par la Société de développement du Parc Régional de la Matawinie (SDPRM), qui aura pour effets de mettre fin aux déboisements sauvages des îles et des campings de fortune sur les rives.

Le programme d'infrastructures prévu dans le plan global de développement du parc serait complété à 75%. Et, pour la saison estivale qui débute, tout le réseau qui a été planifié au début de l'année est maintenant en fonction et tarifé.

Voici, en résumé, l'état actuel du parc régional :

Près de 10 îles sont prêtes à recevoir des visiteurs et certaines peuvent même accueillir des groupes. Au moins 200 sites de camping situés en rives (rivière du Milieu, rivière du Poste et baie d'Embranchement) sont du type saisonnier, c'est-à-dire que l'occupant peut réserver le même emplacement pour toute la saison. Tous les sites en rive, sur des îles ou sur des plateformes possèdent une aire de feu, une table à pique-nique et un accès à des toilettes sèches. Les réservations peuvent se faire par téléphone ou en ligne à la MRC.

Des panneaux d'interprétation historique et des belvédères ont été installés au barrage, à l'île Jaune et à l'île du Village. Cette dernière comprend également un sentier pédestre de 4,5 km et des sites historiques (ruines d'un puits et de l'église).

Enfin, pour faciliter l'identification des résidents et des visiteurs, la SDPRM exigera bientôt que toutes les embarcations qui circulent sur le lac soient munies d'une vignette d'identification. L'APLT encourage cette initiative pour assurer un meilleur contrôle et la sécurité sur le lac. (Pour plus de détails, voir le site www.parcsregionaux.org).

Commentaires de l'APLT : le maillon faible – les stations de vidange des embarcations de plaisance

Le développement accéléré des sites de camping et de villégiature augmentera considérablement la circulation des bateaux sur le lac Taureau. Malgré nos demandes répétées depuis plus de 5 ans (voir les Bulletins nos. 14 et 18), aucun effort valable n'a été fait par la municipalité pour accommoder les propriétaires d'embarcations de plaisance.

Chaque année, on promet de mettre en fonction des pompes de vidange aux 2 débarcadères principaux du lac, à la baie Dominique et à la Pointe-Fine. Puis, pour toutes sortes de raisons (délais de livraison des pompes, délais d'alimentation électrique, fuites sur le système, etc.), on accuse des retards interminables et impardonnables. Ces services sont requis et font même partie d'une réglementation au MDDELCC (Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques)

Règlement* sur la protection des eaux contre le rejet des embarcations de plaisance est très explicite quant à la façon de gérer les eaux usées des embarcations. Pour le moment, il s'applique principalement aux lacs qui sont inscrits auprès du Ministère de l'Environnement. Des amendes pouvant s'élever à plusieurs milliers de \$ sont prévues pour quiconque contrevient au règlement. Mais, en attente d'une inscription auprès des autorités gouvernementales, ce règlement constitue une bonne référence pour la gestion et le contrôle des rejets dans les lacs et les cours d'eau.

Des contraintes sévères sont imposées aux résidences en bordure des rives en matière d'installation des fosses septiques et du champ d'épuration, mais on laisse les réservoirs septiques des bateaux déverser directement dans l'eau. Mais peut-on blâmer les utilisateurs du plan d'eau de vidanger dans le lac si on ne leur fournit pas de services adéquats et en quantités suffisantes ? Le nombre de stations à rendre disponibles devrait même être réévalué, en tenant compte du nombre accru d'embarcations motorisées (incluant les pontons et les maisons flottantes) ainsi que de la superficie du lac.

Questionné au téléphone, M. le maire Réjean Gouin a pris bonne note de notre demande et nous a assuré que la situation sera réglée avant le 10 juillet prochain.

*c. Q-2, r 36

Règlement découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement

Appel aux membres

Par le comité exécutif de l'APLT

Une autre année s'est écoulée, et il est temps de renouveler votre appui à l'APLT. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription :

Nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation!

C'est maintenant pour 2015 que nous sollicitons votre renouvellement (formulaire ci-joint). Nous vous en remercions d'avance.

Et pourquoi pas un don ?

... car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent!!

Depuis cinq ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès appréciable. Car non seulement cela nous permet-il de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation ? Cela sera très apprécié!

Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres!

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre Association à ses proches voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau pour y bâtir leur chalet de rêve).

Avec votre aide, notre Association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans les dossiers qui nous concernent tous.



Association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT)

Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion

Conformément au règlement 1 qui a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle de l'APLT du 7 octobre 2006, toute personne qui désire devenir membre de l'APLT, et qui n'a pas déjà été membre dans les cinq années précédentes, doit remplir la présente demande d'adhésion.

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de 20\$ qui constitue, dans le cas d'une demande d'adhésion, le paiement de la 1^{re} cotisation annuelle.

Nom

Courriel

.....

.....

Adresse principale de correspondance

Téléphone

.....

.....

.....

Adresse à Saint-Michel-des-Saints

Téléphone

.....

.....

Demande de renouvellement : Cochez

Demande d'adhésion : Cochez

Ancien membre dans les cinq dernières années.

Votre signature

Date de la demande

.....

.....

Envoyez la formule et le paiement à :

APLT
Case postale 1951
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

